

REUNION DU BUREAU

Lundi 26 octobre 1998

Assistaient : Raymond ROSSI - BOULAY Jean-Pierre - TALON Bernard - OLIVIER Yves - LEGUILLON Maurice - GAIDOT Michel - VEBREL ALAIN - SAUVE Michel - DUBAIL Morand - STANTINA Guillaume.

Excusés : RAVIOLI Jacques - KUNTZ Daniel - CHIRON Maurice - MATHIEU André.

Monsieur ROSSI débute la réunion à 17h30 selon l'ordre du jour

1°) Projet de convention télécom

Monsieur Sauvé rappelle qu'à l'heure actuelle, la commune finance 60 à 70 % des travaux télécom pour un ouvrage remis à France Télécom.

L'idée de la convention est de renverser cette situation. Le SIE serait maître d'ouvrage pour la commune et ferait réaliser les travaux après études et marché public. Le coût serait donc nul pour la commune. Les ouvrages seraient ensuite loués à Télécom.

Monsieur ROSSI rappelle également à ce sujet que neuf fois sur dix, l'enfouissement des lignes Télécom a lieu lors de celui des réseaux EDF et que par conséquent des études sont faites à ce moment là par ces derniers.

Pour que ce projet puisse voir le jour, une modification des statuts du SIE devra être adoptée.

Les membres du Bureau décide de mandater le Président pour commencer les discussions avec France Télécom sur ce sujet.

D'un autre côté, monsieur ROSSI invite les membres présents à faire part de leurs commentaires et suggestions par écrit sur ce projet au SIE.

2°) Appel d'offre pour les communications téléphoniques.

Monsieur Rossi rappelle que le regroupement des factures téléphoniques des communes permettraient de faire un appel d'offres qui se traduirait par une baisse sensible des factures. Le Président devra pour cela être désigné en qualité de coordonnateur du groupement par le Préfet.

Les membres du Bureau n'ont aucune objection à formuler sur ce projet.

3°) Contrôle de l'assainissement non collectif

Monsieur Stantina présente son rapport sur l'assainissement non collectif.

La loi sur l'eau a instauré de nouvelles obligations pour les communes. Le contrôle des installations doit être fait par les communes. Ces dernières sont tenues de réaliser un plan de zonage et surtout un diagnostic des installations existantes.

Ce contrôle représente une charge importante pour les petites communes et monsieur Sauvé précise que certaines collectivités ont demandé au SIE s'il pouvait s'en charger.

Cependant les membres du Bureau sont tous d'accord pour insister sur le fait que ce problème est extrêmement compliqué à gérer.

Les arguments suivant sont avancés :

- le recensement des installations est long à effectuer et l'échéance proche
- possibilité de difficultés relationnelles avec les propriétaires qui ont déjà du mal à accepter l'ingérence du maire dans ce domaine ;
- disponibilité importante (nombreuses heures de travail) et bonne connaissance du sujet.

En conclusion, les membres du Bureau se montrent extrêmement réservés sur ce dossier.

4°) Contrôle des agrès

Le contrôle des agrès est obligatoire pour les communes tous les deux ans.

Il existe actuellement environ 400 appareils à contrôler à raison d'environ 20 mn par appareil. Monsieur Sauvé précise que ce contrôle nécessiterait donc environ 135 heures de travail annuel.

Ce contrôle pourrait se faire de la façon suivante :

- 1ère année contrôle de la totalité des agrès
- 2ème année contrôle gratuit pour la moitié des appareils (afin de ne pas pénaliser les communes et les faire payer deux années consécutives)
- 3ème année contrôle de la deuxième moitié des appareils

Le contrôle se faisant ainsi de suite par moitié une année sur deux.

Une modification des statuts du SIE sera nécessaire pour lui attribuer cette compétence.

Les membres du Bureau se montrent favorables vis à vis de l'attribution de cette compétence au SIE.

5°) Point sur les travaux

Monsieur Dubail précise que la plupart des travaux engagés touchent à leur fin.

Monsieur Rossi fait cependant remarquer qu'il est dommage que la plupart du temps ces travaux ne commencent que tard dans l'année.

6°) Questions diverses

a) Demande de subvention de monsieur Hamann

La demande de monsieur Hamann d'une subvention pour son projet de gîte rural à Suarce nécessitant une installation électrique par procédé photovoltaïque est étudiée et passée au vote. Cette demande n'est pas retenue par le Bureau. La notion d'intérêt général n'ayant pas été retenue dans cette affaire.

b) Stage de monsieur Stantina

Les membres du Bureau sont appelés à autoriser monsieur Stantina Guillaume à participer à un stage de formation intitulé : "*Contrôle en continu par les collectivités concédantes du concessionnaire GDF*" qui doit avoir lieu à Paris à l'association technique de l'industrie du gaz en France. Ce stage se déroulera en deux sessions, pour une durée totale de 5 jours et le Président demande l'accord des membres du Bureau pour régler le montant de ce stage qui s'élèvera 10 100 F HT

Les membres du Bureau donnent leur accord à cette demande.

c) Attribution de dossiers aux Vice-Présidents

Monsieur Rossi, devant l'accroissement des tâches et des projets au sein du Syndicat d'Electricité, demande aux Vice-Présidents de prendre en charge certains dossiers. Ainsi, il a été décidé que monsieur Ravioli se chargerait plus particulièrement du dossier gaz, monsieur Mathieu du projet SIG, monsieur Talon du règlement de voirie et monsieur Boulay des relations avec Télécom ainsi que du SIG avec monsieur Mathieu.

Monsieur Rossi clôt la séance à 19h45.